

SYNTHESE DEPARTEMENTALE

PRELEVEMENTS A LA CHASSE DE NUIT DU GIBIER D'EAU

2024 - 2025



SERVICE TECHNIQUE
FEDERATION DES
CHASSEURS DE LA SOMME
JUILLET 2025

PRÉAMBULE

CE RAPPORT PRÉSENTE LES PRÉLÈVEMENTS DÉPARTEMENTAUX RÉALISÉS À PARTIR DES INSTALLATIONS IMMATRICULÉES POUR LA CHASSE DE NUIT, POUR LA SAISON 2024/25. CETTE ÉTUDE CONCERNE LES PRINCIPALES ESPÈCES D'ANATIDÉS PRÉLEVÉES UNIQUEMENT DE NUIT. L'OBJECTIF ÉTANT D'ÉTABLIR UNE SYNTHÈSE SUR LES PRÉLÈVEMENTS ET PERMETTRE DE DÉGAGER DES TENDANCES DEPUIS LA MISE EN PLACE DES CARNETS DE HUTTE.

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SOMME, NOUS COMPTABILISONS 2235 INSTALLATIONS : 1980 LOCALISÉES SUR LE DT (DOMAINE TERRESTRE) ET 255 SUR LE DPM (DOMAINE PUBLIC MARITIME BAIE DE SOMME ET BAIE D'AUTHIE).

IL EST À NOTER QUE LES DATES D'OUVERTURE POUR LA SAISON 2024-25 S'ÉTALAIENT DU 1^{ER} SAMEDI D'AOÛT (3 AOÛT) SUR LE DPM ET DU 21 AOÛT SUR LE DT, AU 31 JANVIER 2025.

POUR LA 1^{ERE} ANNÉE, UNE ENQUÊTE « REPRODUCTION » A ÉTÉ ENVOYÉE À L'ENSEMBLE DES PROPRIÉTAIRES DE HUTTES. 140 RETOURS POUR LE DÉPARTEMENT DE LA SOMME PERMETTANT D'EXTRAIRE DES DONNÉES SIGNIFICATIVES EN TERMES DE NIDIFICATION.

RETOUR DES CARNETS

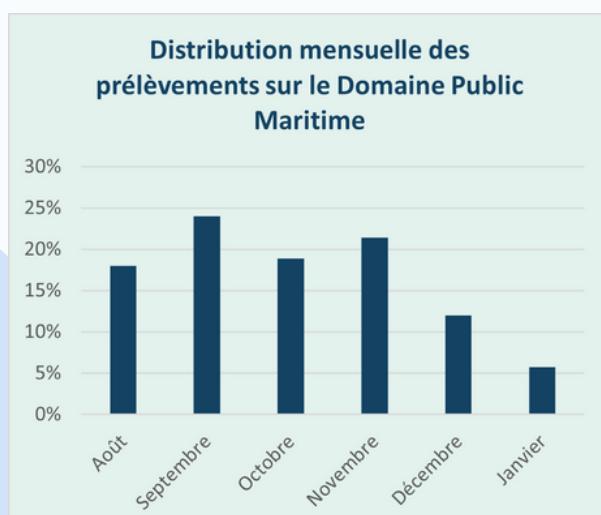
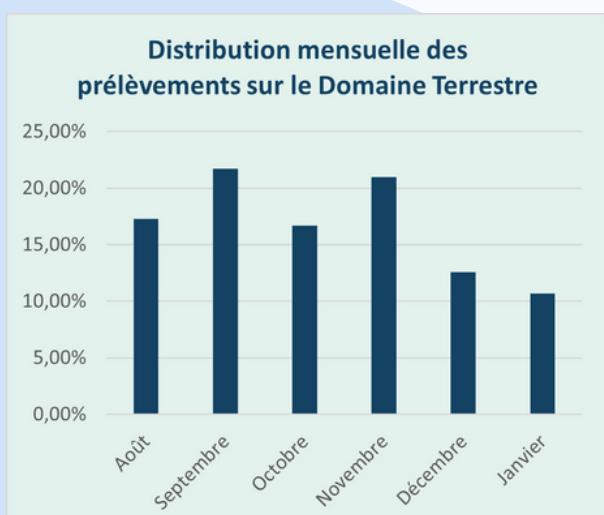
	INSTALLATIONS	CARNETS RETOURNÉS	TAUX DE RETOUR
DPM	255	254	99 %
DT	1 980	880	44 %
TOTAL	2 235	1 134	50 %

LE TAUX DE RETOUR DES CARNETS EST D'ENVIRON 51 %, IDEM QUE POUR LA SAISON 2023-24. SUR LE DOMAINE TERRESTRE, LE TAUX DE RETOUR DES CARNETS DE PRÉLÈVEMENTS EST TRÈS FAIBLE : 44 % ! (PROPRIÉTAIRES PRIVÉS + HUTTES COMMUNALES).

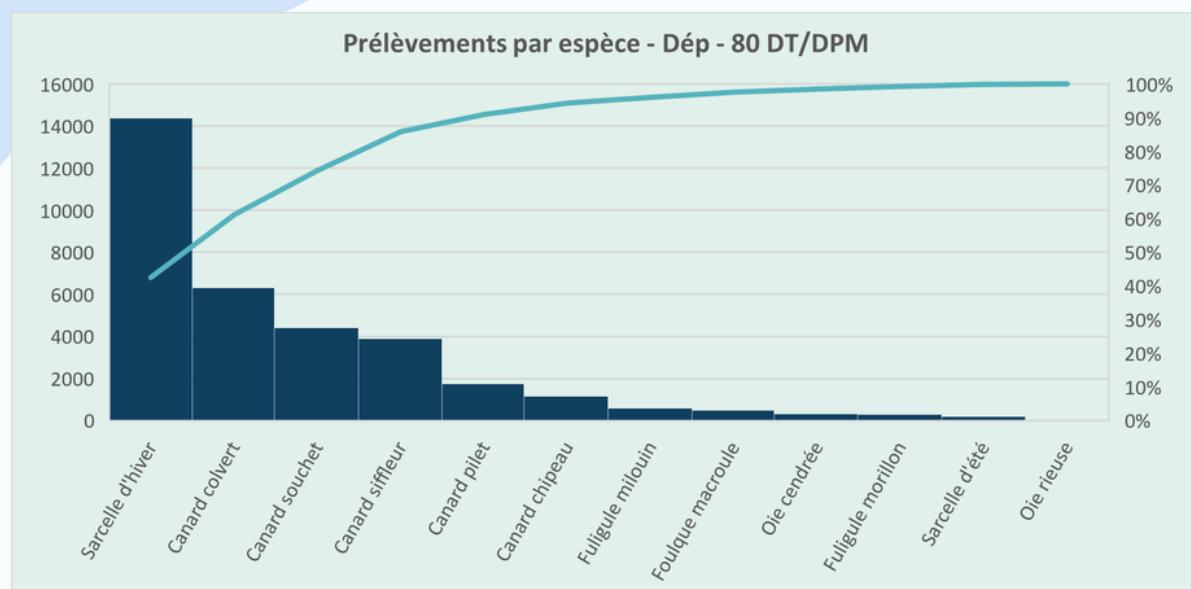
Bien entendu, nous sollicitons chaque propriétaire pour nous faire part d'un éventuel changement d'adresse ou vente de la hutte. Dans le cas d'une vente, un titre de propriété doit être adressé ou acte d'achat. Cette modification peut être réalisée par courrier auprès de la Fédération des Chasseurs, 1 Chemin de la Voie du Bois 80450 Lamotte Brebiere, ou par courriel NMAUPETIT@FDC80.COM

ANALYSE DES PRÉLEVEMENTS

GRAPHIQUES 1 ET 2 : RÉPARTITION DES PRÉLÈVEMENTS SUR LE DOMAINE TERRESTRE ET DOMAINE PUBLIC MARITIME PAR MOIS



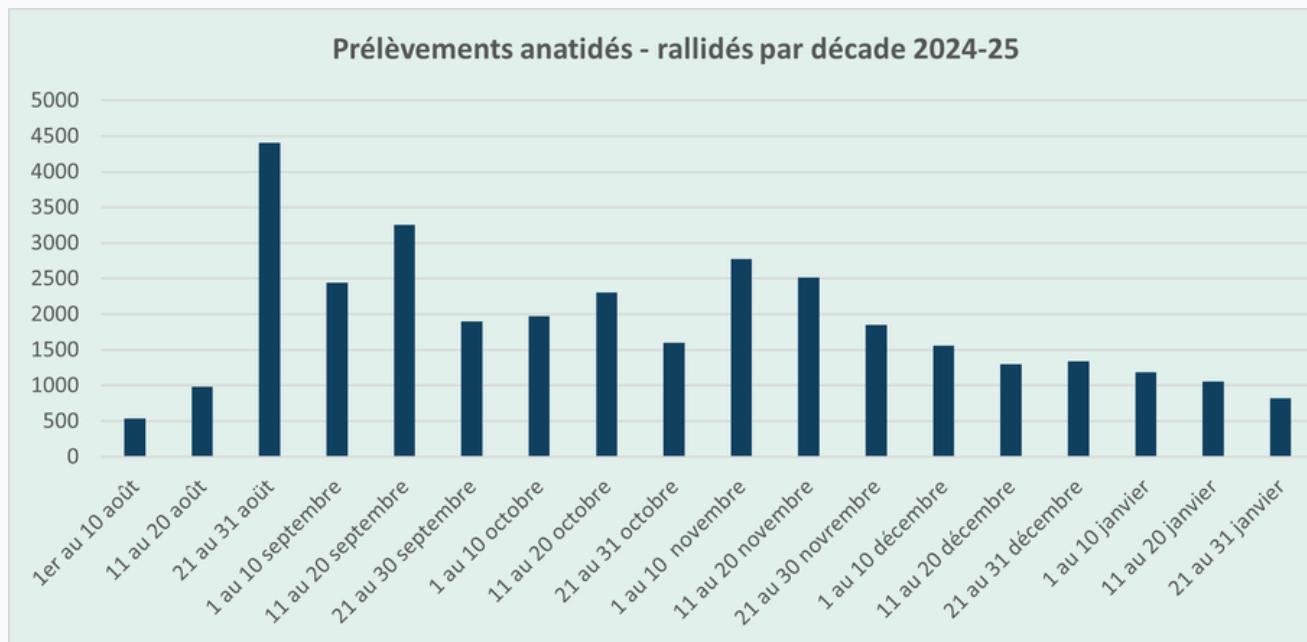
GRAPHIQUE 3 : RÉPARTITION DES PRÉLÈVEMENTS ANATIDÉS/FOULQUES PAR ESPÈCE DT-DPM DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SOMME, SAISON 2024-2025



LA SARCELLE D'HIVER REPRÉSENTE 43% DES PRÉLÈVEMENTS POUR LA SAISON 2024-25.

VIENT ENSUITE LE CANARD COLVERT, RELATIVEMENT OBSERVÉ LORS DE L'OUVERTURE SUR LE DOMAINE TERRESTRE. 35 % DES PRÉLÈVEMENTS POUR L'ESPÈCE ONT LIEU LORS DE LA 3^{ÈME} DÉCADE D'AOÛT.

GRAPHIQUE 4 : PRÉLÈVEMENTS ANATIDÉS/FOULQUES PAR DÉCADe DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SOMME 2024-2025



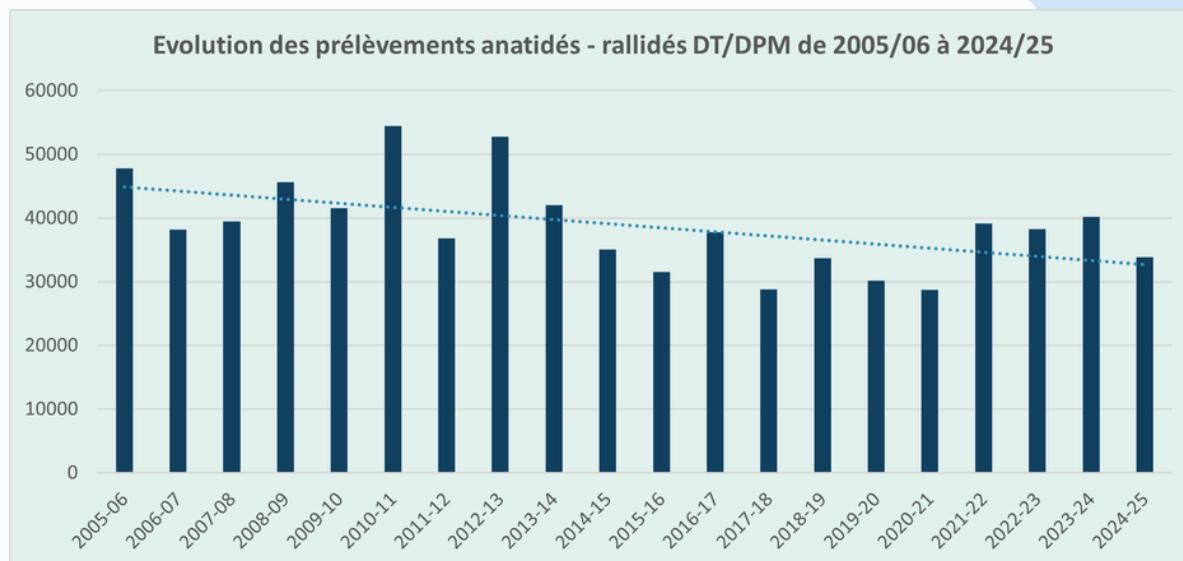
AU PRINTEMPS 2024, LA PRÉSENCE D'EAU DANS LES MARAIS A ÉTÉ NOTABLE, FAVORISANT UNE PRÉSENCE AVIENNE SIGNIFICATIVE LORS DE L'OUVERTURE SUR LE TERRITOIRE TERRESTRE. L'OBSERVATION DE NOMBREUSES COUVÉES, NOTAMMENT DE CANARD COLVERT, A DONC OFFERT UNE OUVERTURE TRÈS SATISFAISANTE POUR DE NOMBREUX SAUVAGINIERS.

DEUXIÈME PIC RECENSÉ DÈS LA 2^{ÈME} DÉCADe DU MOIS DE SEPTEMBRE AVEC DE BELLES OBSERVATIONS DE SARCELLES D'HIVER, OÙ L'ESPÈCE REPRÉSENTE 52% DES PRÉLÈVEMENTS TOTAUX. LE CANARD SOUCHET, ÉGALEMENT BIEN PRÉSENT DÈS L'OUVERTURE GÉNÉRALE REPRÉSENTE 20% DES PRÉLÈVEMENTS À LA MI-SEPTEMBRE.

ENFIN UN 3^{ÈME} PIC A ÉTÉ OBSERVÉ LORS DE LA 1^{ÈRE} DÉCADe DU MOIS DE NOVEMBRE (BEAU PASSAGE EN DÉBUT DE MOIS), AVEC UNE PRÉSENCE INTÉRESSANTE DE CANARDS SIFFLEUR (22 % DES PRÉLÈVEMENTS SUR LE DÉPARTEMENT) ET DE SARCELLES D'HIVER.

APRÈS LA 2^{ÈME} DÉCADe DU MOIS DE NOVEMBRE, BAISSE GÉNÉRALE DES PRÉLÈVEMENTS QUI SE POURSUIT JUSQU'À LA FIN DE LA SAISON CYNÉGÉTIQUE.

GRAPHIQUE 5 : ÉVOLUTION DES PRÉLÈVEMENTS ANATIDÉS/RALLIDÉS DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SOMME, DOMAINE TERRESTRE + DOMAINE PUBLIC MARITIME DE LA SAISON 2005/06 À 2024/25



L'ANALYSE DE CE GRAPHIQUE MONTRÉ L'ÉVOLUTION DES PRÉLÈVEMENTS PAR LA CHASSE DE NUIT DEPUIS LA MISE EN PLACE DES CARNETS DE PRÉLÈVEMENTS EN 2005.

L'ÉVOLUTION DES PRÉLÈVEMENTS INDIQUE UNE DIMINUTION MODÉRÉE SUR LE LONG TERME.

LA SAISON CYNÉGÉTIQUE 2024-2025 FIGURE PARMI LES SAISONS LES PLUS FAIBLES EN TERMES DE PRÉLÈVEMENTS.

DISCUSSION ET CONCLUSION

DEPUIS 2020, LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS ENVOIE LE CARNET UNIQUEMENT AUX PROPRIÉTAIRES AYANT RETOURNÉ LEUR BILAN POUR LA SAISON ÉCOULÉE.

LA SARCELLE D'HIVER, COMME DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES, RESTE L'ANATIDIÉ LE PLUS PRÉLEVÉ À LA HUTTE (43% DES PRÉLÈVEMENTS TOTAUX). VIENT ENSUITE LE CANARD COLVERT 21% ET EN 3^{ÈME} POSITION LE CANARD SOUCHET 14%.

DÉBUT DE SAISON PLUTÔT SATISFAISANTE JUSQU'À LA MI-SEPTEMBRE. À L'EXCEPTION DE LA PREMIÈRE DÉCADE DE NOVEMBRE, LA FIN DE SAISON A ÉTÉ TRÈS COMPLIQUÉE, SANS CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES PROPICES.

POUR CHAQUE INSTALLATION COMPTANT AU MOINS UN PRÉLÈVEMENT, LA MOYENNE PAR HUTTE EST DE 39 OISEAUX PRÉLEVÉS (37 SUR LE DT ET 43 SUR LE DPM).

LE RETOUR DES CARNETS DE PRÉLÈVEMENTS EST OBLIGATOIRE. LES PROPRIÉTAIRES DE HUTTE SERONT SANCTIONNÉS PAR UNE AMENDE FORFAITAIRE EN CAS DE NON-RETOUR DU CARNET DE PRÉLÈVEMENT, APRÈS UNE RELANCE.

